



Tél. 94.46.27.19

Comité Départemental
Cycliste du Var
Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode
Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

TOUR DU VAR
CADETS ET MINIMES
2012

Une organisation des clubs
VC DRACENOIS
AS SEILLANS
OCCV DRAGUIGNAN
VC VIDAUBAN

Sous l'égide du :

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FFC

Avec la participation :

CONSEIL GENERAL DU VAR

*Des communes de
SEILLANS, DRAGUIGNAN, et de VIDAUBAN*

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE et SPORTIF DU VAR

CONSEIL REGIONAL PACA

VAR MATIN

Et le concours de MEGATEK et ESPHI



Tél. 94.46.27.19

Comité Départemental
Cycliste du Var
Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode
Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

TOUR DU VAR : minimes – cadets 2012

Le mot du Président du Comité Départemental du VAR

Le TOUR du VAR, quelques mots magiques dans la bouche de nos jeunes.

Une fois encore nos minimes et cadets vont couvrir les belles routes de notre Département et attirer les spectateurs amoureux de ce sport de pleine nature qu'est le cyclisme.

Merci aux clubs organisateurs, aux Partenaires Institutionnels et Privés pour leurs profondes implications à nos cotés.

Le Tour du Var sera comme toujours l'événement majeur pour nos jeunes et servira aux meilleurs comme marche pieds pour aborder avec sérénité les futures sélections des Comités du Var et Cote D'Azur.

Les connaisseurs vont apprécier ce spectacle de pure qualité ou les épreuves vont se succéder au fil d'un calendrier qui va nous amener à découvrir les maillots Jaunes Var 2012.

Au nom de l'ensemble des Varois, j'adresse tous mes encouragements aux coureurs de l'édition 2012.

**Le Président du CD83
Mr LAZARINI Christian**

TOUR DU VAR – COMITE DU VAR F.F.C.

Catégorie : MINIMES et CADETS

1ère étape:	Lun 9 Avril	VC DRAGUIGNAN
2ème étape	Dim 15 Avril	AS SEILLANS
3ème étape	Mar 8 Mai	OCCV DRAGUIGNAN
4ème étape	Dim 24 Juin	VC VIDAUBAN

*Chaque organisateur

- donnera ses dossards aux coureurs
- mettra en place les banderoles du Comité du VAR au podium d'arrivée
- " " " " de son club

*Le CD 83 fournira

- 5 coupes pour les différents classements généraux
- un maillot jaune au 1er du classement général
- un maillot blanc pour au 1^{er} du GPM
- 8 prix du classement général final en minimes
- 8 " " " " " en cadets

*Les maillots des leaders seront remis sur le podium par le Président du CD 83 FFC ou la personne déléguée par ses soins

*Des lots seront offerts par les différents partenaires

Le club organisateur, de la dernière étape devra prévoir une salle pour la remise des prix des différents classements généraux

Les 8 premiers coureurs minimes et les 8 premiers cadets,

Les 3 premiers du GPM,

La première équipe cadets et la première équipe minimes devront être obligatoirement présents à la réception sous peine de perdre leur droit (classement général)

Les clubs organisateurs devront prévoir un local pour un éventuel contrôle antidopage avec des bouteilles d'eau cachetées (1 table et 2 chaises)

TOUR DU VAR 2012 - MINIMES/CADETS

Le comité départemental du Var FFC et les associations suivantes : VC Dracenois, AS Seillans, l'OCCV Draguignan, et le VC Vidauban, organisent le Tour du Var 2012.

ENGAGEMENT DU CD 83 ET DEVOIR DES CLUBS

ARTICLE 1

Le CD 83 s'appuie sur les épreuves inscrites au calendrier pour organiser le Tour du Var 2012

ARTICLE 2

Les clubs partenaires du Tour du Var minimes cadets s'engagent à appliquer la réglementation FFC.

ARTICLE 3

Le règlement sera celui des courses minimes cadets FFC sous le contrôle des commissaires officiels nommés par le CD 83

ARTICLE 4

Chaque association cycliste participante organise sa course étape et en assume :

- *les frais et les démarches administratives
 - autorisation préfectorale
 - déclaration de la course au comité régional
 - assurances véhicules suiveurs et organisation
- *la sécurité
 - voiture ouvreuse
 - protection des carrefours
 - ambulance
 - voiture balai pour marquer la fin de la course

ARTICLE 5

L'organisateur s'engage à avoir un parcours de:

- 60 kms minimum pour les cadets
- 25 à 30 kms pour les minimes
- si possible une cote afin d'établir un GPM (uniquement pour les cadets)

ARTICLE 6

Le club met à disposition 2 ou 3 voitures pour les commissaires selon le type de course (routière ou circuit routier)

- *pour la sécurité ces véhicules doivent être équipés de CB afin d'établir des liaisons entre commissaires

ARTICLE 7

Le club organisateur peut prévoir un véhicule neutre de dépannage

- *Ce véhicule devra être impérativement équipé de CB

ARTICLE 8

Prévoir un emplacement pour le contrôle des braquets ainsi qu'un membre du club à disposition du commissaire responsable de cette opération.

ARTICLE 9

Le club organisateur devra mettre en place une banderole du CD 83 sur la ligne d'arrivée et sur le lieu des récompenses.

ARTICLE 10

L'organisateur s'engage à l'issue de chaque épreuve de récompenser sous forme de coupes ou de plaquettes et bouquets de fleurs le premier de l'étape et des différents classements

ARTICLE 11

Le CD 83 finance le classement général, minime et cadet : Les prix seront remis le jour de la dernière étape. Pour prétendre recevoir leur prix, les lauréats devront être présents.

Minimes : 1°/40€ - 2°/30€ - 3°/25€ - 4°/20€ - 5°/15€ - 6°/10€ - 7°/10€ - 8°/10€ Soit 160 Euros

Cadets : 1°/60€ - 2°/40€ - 3°/30€ - 4°/25€ - 5°/15€ - 6°/10€ - 7°/10€ - 8°/10€ Soit 200 Euros

REGLEMENT

ARTICLE 12

Les engagements des coureurs participant au Tour du Var devront parvenir à l'organisateur de la course étape au plus tard le jeudi précédant l'épreuve.

A l'issue de chaque étape, les coureurs devront rendre leur dossard au club organisateur.

- Une liste de coureurs classés sera établie par le CD 83 et donnée au club organisateur de l'étape suivante.
- Dès la 2eme étape les coureurs auront les dossards d'après le classement général

-Pour être récompensé au classement général, les coureurs devront participer à toutes les étapes

ARTICLE 13

Classement individuel

- Étape:** il sera établi un classement au point en fonction du classement officiel de chaque course étape (d'après les états de résultats des commissaires)

MINIMES : Pour toutes les étapes : **25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2** et ensuite **1 pt** de présence

CADETS : Points attribués à la **1^{ère} étape** (les 15 premiers marquent des points)

25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et ensuite **1 pt** de présence

ATTENTION

à la **2^{ème} étape** (les quinze premiers marquent des points)

30-27-24-21-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4 et ensuite **2 pts** de présence

ATTRIBUTION DE POINTS

à la **3^{ème} étape** (les quinze premiers marquent des points)

30-27-24-21-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4 et ensuite **3 pts** de présence

à la **3^{ème} étape** (les quinze premiers marquent des points)

40-35-30-25-20-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6- et ensuite **4 pts** de présence

A partir de la 30^{ème} place les coureurs seront classés ex æquo et par ordre alphabétique à chaque étapes

-**Général:** en cas d'égalité de points au général, les coureurs seront départagés de la façon suivante

- la meilleure place aux différentes étapes
- les places cumulées aux différentes étapes
- le plus jeune
- *Un maillot sera remis au premier du classement général
- *Le coureur s'engagera à le porter à l'étape suivante

GPM: pour les cadets uniquement:

- il sera établi une grille de point en fonction des difficultés (pas de grille de prix)
- Un communiqué spécial sera effectué pour en donner le règlement en fonction du parcours des différentes étapes

Classement par équipes:

il sera établi par addition des places sur trois (3) coureurs classés au général individuel pour les cadets sur deux (2) coureurs pour les minimes (pas de grille de prix)

ARTICLE 14

Le collège des commissaires sera le suivant:

- le responsable de la commission minimes cadets CD83
- Le juge à l'arrivée
- les 2 commissaires

ARTICLE 15

En cas d'impondérable dans le règlement, Monsieur Adrien GHIGO pourra apporter les modifications nécessaires au bon déroulement du TOUR du VAR 2012

Le Président du CD83
Mr LAZARONI Christian



Le responsable du Tour du VAR
Minimes-Cadets
Mr GHIGO Adrien

